

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 20 janvier 2026 portant nomination des membres et du Président du Conseil d'appel des allocations d'études

A.M. 08-04-2026

M.B. 16-04-2026

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education Permanente et des Relations internationales et intra-francophones,

Vu le décret du 18 novembre 2021 réglant les allocations d'études, article 12, §2 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 80, §1^{er}, 10° ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 2024 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2024 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 janvier 2026 portant nomination des membres et du Président du Conseil d'appel des allocations d'études,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, A., 5° de l'arrêté ministériel du 20 janvier 2026 portant nomination des membres et du Président du Conseil d'appel des allocations d'études, les mots « Madame Hélène BLANPAIN » sont remplacés par les mots « Madame Lise FREHEN ».

Article 2. - A l'article 2 du même arrêté, les mots « Monsieur Jean DE CODT, Président de section à la Cour de cassation » sont remplacés par les mots « Monsieur Jean de CODT, premier Président honoraire de la Cour de cassation, magistrat suppléant ».

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 10 avril 2026.

Bruxelles, le 08 avril 2026.

Pour la Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education Permanente et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

Le Directeur général,

E. GILLIARD